

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original: Français

No.: ICC-01/12-01/15

Date : 18 juillet 2019

LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE VIII

Composée de : M. Le Juge Raul C. PANGALANGAN, Juge Président
M. Le Juge Antoine Kesia-Mbe MINDUA
M. Le Juge Bertram SCHMITT

SITUATION AU MALI

AFFAIRE

LE PROCUREUR c. AHMAD AL FAQI AL MAHDI

Public

Certificat de publicité de la Défense, conformément à l'ordonnance ICC-01/12-01/15-327

Origine : Défense de M. Ahmad Al Faqi Al Mahdi

Document à notifier en application de la norme 31 du *Règlement de la Cour* à :

Le conseil de la Défense

Me Mohamed Aouini

Le représentant légal des victimes

Me Mayombo Kassongo

LE GREFFE

Le Greffier

M. Peter Lewis

Le Fonds au profit des victimes

M. Pieter de Baan

**La Section de la participation des
Victimes et des réparations**

M. Philipp Ambach

1. Vu les articles 64(7) et 67 (1) du Statut de Rome ;
2. Vu l'ordonnance du 7 mars 2019 instruisant les parties de déposer des versions publiques expurger de leurs écritures confidentielles ou d'en demander la reclassification publique d'une part, et de certifier que leurs écritures dans l'affaire sont aussi publiques que possible d'autre part¹ ;
3. La Défense a procédé à la revue de toutes ses écritures ayant été soumises en l'affaire après son premier certificat de publicité établi le 4 novembre 2016² ; elle a donc soumis ce jour, le 18 juillet 2019, des versions publiques expurgées de ses écritures confidentielles référencées ICC-01/12-01/15-221-Conf, ICC-01/12-01/15-281-Conf, ICC-01/12-01/15-285-Conf, ICC-01/12-01/15-292-Conf, ICC-01/12-01/15-304-Conf, ICC-01/12-01/15-311-Conf, ICC-01/12-01/15-316-Conf, ICC-01/12-01/15-318-Conf et ICC-01/12-01/15-326-Conf.

PAR CES MOTIFS

La Défense de M. Al Mahdi demande respectueusement à la Cour de constater qu'elle a veillé à la publicité de ses écritures en la cause, en exécution de l'ordonnance ICC-01/12-01/15-327.

Sous toutes réserves.

Fait à La Haye, le 18 juillet 2019.



Mohamed Aouini

Conseil principal

¹ ICC-01/12-01/15-327.

² ICC-01/12-01/15-184.